

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-68 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-Z-00 DE
FAÇON À :

Pour le secteur institutionnel du collège Charles-Lemoyne :

- Modifier la grille des usages et normes de la zone P-614, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la marge des bâtiments, le retrait des coefficients d'implantation et des dispositions spéciales afin d'y ajouter un PIIA;
- Ajouter des normes permettant la mutualisation des cases d'un espace de stationnement.

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-
Z-68

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 12 mai 2020, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-68 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :

Pour le secteur institutionnel du collège Charles-Lemoyne :

- Modifier la grille des usages et normes de la zone P-614, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la marge des bâtiments, le retrait des coefficients d'implantation et des dispositions spéciales afin d'y ajouter un PIIA;
- Ajouter des normes permettant la mutualisation des cases d'un espace de stationnement. »

Ce projet de règlement s'applique à la zone P-614.

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
P-614	Place Charles-Lemoyne : 105-125 et 145

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 12 juin 2020, et ce jusqu'au 29 juin 2020, 16 h 30.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet :

Pour le secteur institutionnel du collège Charles-Lemoyne :

- Modifier la grille des usages et normes de la zone P-614, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la marge des bâtiments, le retrait des coefficients d'implantation et des dispositions spéciales afin d'y ajouter un PIIA;
- Ajouter des normes permettant la mutualisation des cases d'un espace de stationnement

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au www.ville.sainte-catherine.qc.ca dans la section « [Avis publics](#) ». ([Pour l'explication du projet de règlement 2009-Z-68, cliquez ici](#))

Ce projet de règlement peut également être consulté sur notre site Internet à la même [adresse](#). Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 12 juin 2020

Me Pascalie Tanguay, greffière